

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

Séance du 19 juin 2020

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 12 juin 2020
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 12 juin 2020
- en exercice	: 19		
- présents	: 16		
- qui ont pris part à la délibération	: 19		

Présents : Mesdames Bénédicte AUNAVE, Fatima BADJI, Chantal BALAY, Louise BRADLEY, Marianne DEVISE, Martine FINIELS, Chantal GIORDANO, Gaëlle JUNIQUE, Bernadette TRAVERSIER, Christelle VASSELON et Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Michel DE TRUCHIS, Michel DURAND, Marcel FRECHET, Aurélien NUISEMENT, Frédéric PONSARD, Marc RABINZOHN et Laurent VIALET.

Procuration de :

- Madame Gaëlle JUNIQUE à Monsieur Marcel FRECHET,
- Monsieur Marc RABINZOHN à Monsieur Aurélien NUISEMENT,
- Monsieur Laurent VIALET à Madame Martine FINIELS.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DURAND.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le maire ouvre la séance.

Madame le maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance Monsieur Michel DURAND.

2. Approbation du compte rendu de réunion du conseil municipal du 2 juin 2020

Madame le maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 juin 2020.

Monsieur Frédéric PONSARD demande que soit corrigé la composition de la commission « vie économique » afin de l'ajouter comme membre, comme vu lors du conseil du 2 juin 2020. Les conseillers municipaux donnent leur accord.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu modifié de la réunion du conseil municipal du 2 juin 2020.

3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs

Il s'agit des décisions :

- De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AZ 312 sise 4 rue sous le Four (**décision n°2020-047**)
- De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AZ 426 sise 10 rue Boissy d'Anglas (**décision n°2020-048**)

Le conseil municipal en prend acte.

4. Approbation des budgets primitifs 2020

Une erreur technique s'est glissée dans les tableaux qui ont servi de base à l'élaboration du budget primitif 2020, soumis au vote du conseil municipal.

En effet, le montant du « déficit d'investissement reporté » au compte 001 était erroné.

Le budget voté présente une anomalie qui oblige à le représenter corrigé au conseil municipal.

5. Fixation des taux des taxes locales

Madame le maire invite l'assemblée à fixer les taux d'imposition pour l'année 2020, de la taxe d'habitation et des taxes sur le foncier bâti et non bâti.

Madame le Maire indique que le montant des bases pour l'année 2020 s'élève à :

- 2 148 000 € pour la taxe d'habitation,
- 2 005 000 € pour la taxe sur le foncier bâti,
- 68 400 € pour la taxe sur le foncier non bâti ;

soit un produit de 397 655 €, si les taux sont maintenus correspondant à :

- 210 934 € pour la taxe d'habitation,
- 369 522 € pour la taxe sur le foncier bâti,
- 28 133 € pour la taxe sur le foncier non bâti.

Madame le maire précise que le taux de la taxe d'habitation n'est plus soumis au vote du Conseil Municipal. Ce taux est gelé au niveau du taux voté en 2019 (Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 des finances pour 2020). Il est donc fixé à 9,82% pour 2020.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- 1- Prend acte que le taux pour la taxe d'habitation est fixé à 9,82% par application de la Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 des finances pour 2020 ;
- 2- Décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020, comme suit :
 - 18,43 % pour la taxe sur le foncier bâti,
 - 41,13 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

6. Frais de fonctionnement des écoles – année scolaire 2019/2020

Madame le maire rappelle que les communes extérieures dont les enfants sont inscrits à l'école maternelle et élémentaire publique de notre commune versent une participation aux frais de fonctionnements des écoles.

Cette participation est égale à ce que lui coûte un enfant dans son école, soit pour l'année scolaire 2019/2020 :

- 338,46 € par élève des classes élémentaires
- 1 327,92 € par élève des classes maternelles

Pour ce qui concerne l'école élémentaire de la Présentation de Marie (dont la Commune est liée par un contrat d'association), les frais de fonctionnements seront versés pour chaque enfant Vernousain comme suit :

- 41 enfants en classe de CP, CE et CM x 338,46 € = 13 876,86 €
- 11 enfants de 3 ans et plus x 1 327,92 € = 14 607,12 €

Le montant total proposé au titre des frais de fonctionnement de l'année scolaire 2019/2020 s'élève à 28 483,98€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les frais de fonctionnement demandés aux communes extérieures dont les enfants sont inscrits dans les écoles publiques de la commune.
- Accepte le versement à l'organisme de gestion de l'école catholique de la somme de vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-dix-huit (28 483,98 €) au titre de sa participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2019/2020.

7. Remboursement de location (gîtes et salles)

Madame le maire présente au conseil municipal la liste des demandes de remboursement de locations de matériel, de salle et de gîtes.

Madame le maire précise qu'il s'agit d'annulations de réservations suite à la situation sanitaire liée au Covid 19 et plus précisément d'annulation :

- De locations pendant la période de confinement (jusqu'au 11 mai 2020) ;
- De locations au-delà du périmètre autorisé de déplacement de 100 kms (jusqu'au 2 juin 2020) ;
- De mariage, fête.. (après le 2 juin 2020) ;
- Par des personnes à la santé très fragile (après le 2 juin 2020).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser l'ensemble des acomptes et réservations énumérés ci après :

NOM Prénom	Objet	Somme
BARD Patricia	Location de la salle du lac et de 5 gîtes pour une fête d'anniversaire le 23 mai 2020	360,00€ de réservation pour la salle du lac et 68,75€ d'acompte pour les gîtes, soit 428,75€
KRAUSCH Eleanore	Acompte pour la location d'un gîte du 30 avril au 3 mai 2020	37,00€
SCHILDKNECHT Martin	Acompte pour la location de deux gîtes du 1 ^{er} au 4 mai 2020	65,00€
CHAILLOT Mireille	Acompte pour la location d'un gîte du 11 au 13 avril 2020	25,00€
SCHILDKNECHT Jeannette	Réservation de la salle du lac pour une fête de famille du 1 ^{er} au 3 mai 2030	460,00€
MICHELAS Francis	Acompte pour location d'un gîte du 18 juillet au 15 août 2020	400,00€
BRUNET GAYET Armelle	Acompte pour location de deux gîtes du 1 ^{er} au 3 mai 2020	50,00€
VIALET Evelyne	Acompte pour location d'un gîte du 25 au 30 mai 2020	40,00€
BOUCHET Marie-Pierre	Réservation salle du lac le 5 juillet 2020	360,00€
MORAND Philippe	Acompte pour location d'un gîte du 19 au 23 juin 2020	36,25€
TUR Manon	Réservation de matériel le 13 juin 2020	72,00€
SABATIER Sylvie	Réservation de matériel le 4 juillet 2020	40,00€

BRODEUR Paul	Acompte pour la location d'un gîte du 17 au 24 mai 2020	50,00€
FROMENT Pierre	Réservation salle du lac samedi 30 mai 2020	290,00€
	TOTAL	2 354,00€

8. Remboursement de frais

Madame le maire explique que Madame Bernadette TRAVERSIER, adjointe en charge des affaires scolaires et des activités périscolaires a dû faire l'avance de frais pour l'achat de bombes de craie pour l'école primaire ainsi que des pâtes à pizza et gobelets pour le vin d'honneur du 13 juin dernier.

Il est demandé au conseil municipal l'autorisation de remboursement des frais engagés à hauteur de quatre-vingt-dix-neuf euros et onze centimes (99,11€).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme de quatre-vingt-dix-neuf euros et onze centimes (99,11€) à Madame Bernadette TRAVERSIER.

9. Attribution de subventions aux associations

Madame le maire présente une nouvelle proposition d'attribution de subventions aux associations. Madame le maire précise qu'il s'agit de sept dossiers déposés après la date d'attribution du mois de février et que ces demandes ont été étudiées par une commission.

Madame le maire présente à l'assemblée les propositions de cette commission.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Subventions proposées le 19/06/2020	Vote du 19/06/2020
Associations culturelles		
Musique et Culture	1 400	1 400
Jazz en Vivarais	1 000	1 000
La rencontre des artistes	600	600
Sous le Châtaignier	300	300
Total Associations Culturelles	3 300	3 300
Autres Associations		
Aimergens	200	200
Castelvive	250	250
Marché des Culottés	500	500
Total Autres Associations	950	950
Total Subventions	4 250	4 250
DOMAINE SCOLAIRE		
APEL	300	300
Sou des écoles	1 250	1 250
USEP	480	480
Total domaine scolaire	2 030	2 030
Total Subventions	6 280	6 280

10. Questions diverses

- Monsieur Frédéric PONSARD demande si le calendrier prévisionnel des prochains conseils municipaux est arrêté. Madame Martine FINIELS indique que les dates retenues sont les suivantes :
 - Vendredi 3 juillet 2020 à 20h00
 - Vendredi 28 août 2020 à 20h00
 - Vendredi 25 septembre 2020 à 20h00
 - Vendredi 30 octobre 2020 à 20h00
 - Vendredi 27 novembre 2020 à 20h00
 - Vendredi 18 décembre 2020 à 20h00
 - Vendredi 22 janvier 2021 à 20h00
 - Vendredi 26 février 2021 à 20h00
 - Vendredi 26 mars 2021 à 20h00
 - Vendredi 30 avril 2021 à 20h00
 - Vendredi 28 mai 2021 à 20h00
 - Vendredi 25 juin 2021 à 20h00

- Monsieur Frédéric PONSARD demande s'il serait possible de recevoir les comptes rendus des conseils municipaux suffisamment tôt.
Madame le maire propose d'envoyer le compte rendu au moins 3 jours avant et indique que le règlement du conseil municipal devra être adopté à la rentrée et précisera ce point.
Monsieur Frédéric PONSARD demande également s'il est possible de recevoir les notes avant le conseil municipal. Madame le maire n'y voit pas d'inconvénient.
Il est également demandé d'envoyer aux conseillers municipaux le tableau des indemnités, annexe de la délibération n°20-044 du conseil municipal du 25 mai 2020.

- Madame Fatima BADJI indique qu'à compter du dimanche 5 juillet le marché du terroir va reprendre sur la place du Temple. A cette occasion, la Commune organise un pot d'accueil pour les estivants tous les dimanches. Madame Fatima BADJI cherche des volontaires dans les conseillers municipaux pour assurer l'accueil des touristes.

Fin de séance : 22h30